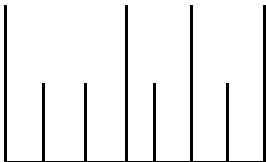
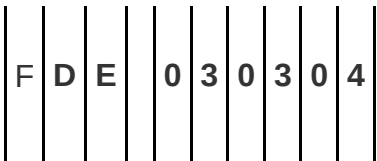


DEPARTEMENT CHARGE DE LA FTP	FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI	O.N.E.F
---------------------------------	----------------------------------	---------

 	INTITULE DE L'EMPLOI CHARPENTIER	SECTEUR : ARTISANAT DOMAINE : EMPLOIS DU BOIS CORPS DE METIER : CHARPENTIER
--	---	--

1 - DEFINITION SYNTHETIQUE DE L'EMPLOI

Sous le contrôle du Chef d'Atelier ou Contremaître et aidé par une équipe (aide – charpentiers), le Charpentier assure la CONSTRUCTION D'UNE CHARPENTE DE BATIMENT. Dans l'exercice de sa fonction, il est appelé à :

- travailler à partir de plan ou croquis sur les indications d'un dessinateur ;
- respecter les normes au niveau des pentes de l'arbalétrier suivant la région (pluvieuse, cyclonique, ...) et la nature du toit (tuiles, tôles, ...) ;
- construire, monter et installer des charpentes en bois sur des chantiers de construction ;
- être calme, patient et n'avoir pas le vertige ;
- s'abstenir de l'alcool pendant les heures de travail.

Bref, le travail de charpentier conditionne la durée de vie de la toiture, voire le bâtiment tout entier.

2 - DESCRIPTION DES ACTIVITES

Dans l'exercice de sa fonction, il est conduit à faire la CONSTRUCTION D'UNE CHARPENTE DE BATIMENT répartie en deux (02) tâches principales suivantes :

1. Préparation (prise de connaissance de la charpente, préparation des éléments constitutifs de la charpente) ;
2. Exécution (réalisation du traçage d'épure, prémontage, installation/pose).

3 - MATERIELS SPECIFIQUES A L'EMPLOI

Feuille de débit, plan ou croquis, mètre métallique, craie, règle droite, crayon, panne (madrier), chevron, lattes, marteau, grue ou charge élévateur, palan, brosse, pulvérisateur.

4 - REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Activités intrinsèques

- Réalisation du traçage d'épure, prémontage : 40 %
- Installation/pose : 45%

Activités de liaison

Relations hiérarchiques et fonctionnelles : 15 %

5 - CONDITION DE TRAVAIL

Horaire pratiqué : 08 heures par jour, soit 40 heures par semaine.

Matin : 7 h 30 à 12 h

Après-midi : 13 h 30 à 17 h

Efforts physiques

- Activités en position debout, dans des positions parfois inconfortables ;
- Position instable plus ou moins haute et dangereuse (acrobatique);
- Mauvaise posture ;
- Déplacements continuels ou levage des charges importantes.

Risques d'accident de travail

Chute, fracture, vacillements et risques de tomber

Risques de maladies professionnelles

Vertige, cassure, rhumatisme, mal de poitrine, toux.

Ambiance de travail

Environnement exposé à la chaleur, aux vibrations et aux vacillements et risques de tomber

6 - EXIGENCES DE CONNAISSANCES

Connaissance de base

- Expression écrite et orale

La connaissance des langues étrangères est nécessaire pour la lecture et la compréhension des documents ou du plan.

La capacité d'expression écrite lui permet de marquer les signes d'établissements et repères et d'exécuter le traçage d'épure.

La capacité d'expression orale est indispensable pour se faire comprendre clairement avec l'équipe (aide charpentiers, dessinateurs, magasinier, machiniste).

- Niveau scientifique

Le charpentier doit être capable d'appliquer sa connaissance en physique, en résistance des matériaux et en géométrie (notion d'angle).

Connaissances théoriques

- Connaissance des types de charpentes : traditionnelle, moderne (lamellé-collé, ...);
- Connaissance des conventions (signes d'établissements et repères).

Compétences professionnelles

- Connaissance de la technique de charpente (charpente pour toit en tuiles, en tôles...);
- Maîtrise du traçage d'épure (dessin sur terre);
- Lecture ou interprétation du plan;
- Connaissance de la technique d'assemblage (à sifflet, trait de Jupiter, mortaise, tenon, ...) et des règles techniques d'usage ou normes;
- Connaissance de la technique de traitement, de séchage du bois;
- Connaissance des différentes essences de bois.

7 - EXIGENCES DE RESPONSABILITES ET DE LIAISONS

Marge d'autonomie et de décision

- Le charpentier organise son travail ;
- Il coordonne son plan d'action avec le dessinateur et le machiniste ;
- Il vérifie le nombre et la qualité des bois livrés par le magasinier et les pièces de bois débitées (longueur, largeur, épaisseur).

Responsabilités hiérarchiques

- Recevoir les instructions du Chef d'atelier ;
- Donner l'ordre aux aides charpentiers pour le levage et la manutention de gros bois (madriers, bois carré, ...).

Responsabilités techniques et économiques

Le charpentier est responsable de la qualité de la charpente et de sa durée de vie (longévité).

Responsabilités humaines et sociales

- Créer la bonne relation entre le dessinateur, le magasinier et le machiniste ;
- Assumer la formation sur le tas des aides charpentiers.

8 - CONDITIONS D'ACCES

Accès direct

Avec

- un CAP Charpentier OB plus 03 à 04 ans d'expérience;
- un diplôme de BEP spécialité OB plus stage de 06 mois ;

Accès indirect (promotion interne)

Apprentissage progressif du métier sur un chantier de construction de charpente de bois auprès d'un professionnel expérimenté.

9 - PERSPECTIVES DE CARRIERE

- Le charpentier peut devenir Conducteur de travaux dans un chantier de construction d'une charpente ;
- Il y a aussi possibilité de créer sa propre entreprise après avoir exercé en qualité d'ouvrier pendant plusieurs années (5 à 10 ans)

RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Tanindrazana - Fahafahana - Fahamarinana

**MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

DIRECTION DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESIONNELLE

Bâtiment Commun, Complexe Scolaire Ampefiloha

BP 793 ANTANANARIVO - 101

Tél 22 260-14 (poste : 382 - 368)

Mobile : 033 11 875 07

Antananarivo

Septembre 2004

**OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
SERVICE ETUDE DES EMPLOIS ET DES QUALIFICATIONS**

AVANT – PROPOS

Le présent document, intitulé « FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI » (FDE), est conçu en vue de fournir au public demandeur d'emploi, aux responsables des bureaux de l'emploi (placement, orientation professionnelle) et à tous les acteurs intervenant dans la formation professionnelle et technique, un maximum d'informations sur l'emploi considéré.

A cet effet, des fiches descriptives de l'emploi ont été élaborées par les cadres chargés des études prospectives de l'ONEF et réalisées dans des entreprises de transformation du bois ou en milieu professionnel des métiers du bois, concernant huit (08) postes (Machiniste, Ebéniste, Menuisier, Charpentier, Sculpteur, Tourneur sur Bois, Dessinateur, Chef d'Atelier).

Il est à noter que chacune de ces Fiches Descriptives de l'Emploi (FDE) est une synthèse du dossier Référentiel de la Fonction Type (RFT) ultérieurement élaboré